



Club de Tir Salonais

**Ligue de Provence
Fédération Française de Tir**

04. 90.59.50.02 - 04. 90.42.14.41
247, Bd. MICHELET - 13300 - SALON-DE-PROVENCE



Formalités d'adhésion au « CTS ».

Toute personne,

Catégorie « adulte » (homme ou femme de 20 à 99 ans...)

Catégorie « jeune » (garçon ou fille de 12 ans à 20 ans).

Peut adhérer au Club de Tir Salonais selon les conditions et critères ci-dessous :

- Être parrainé « obligatoirement » par un membre du Club adhérent lui-même depuis un an.

- Être reconnu apte médical à la pratique du Tir Sportif et de Loisir.

- Remplir le formulaire « adhésion » disponible dans la rubrique « Administration » dûment complété et signé

- Produire à l'appui de votre adhésion :

*** Copie carte identité,**

*** Copie attestation domicile,**

*** Deux photos d'identité,**

*** Certificat médical précisant l'aptitude à la pratique du tir sportif.**

*** Autorisation parentale (Pour les mineurs de moins de 18 ans).**

- Déposer le dossier complet en présence de son parrain courant juin de la saison en cours pour **une adhésion l'année suivante**

- Une année sportive s'étend du 1^{er} septembre pour se terminer le 31 août de l'année suivante.

*** Stand de Roquerousse, tous les samedis APM de 14H à 17H**

- Acceptation du dossier « complet » selon le nombre de places disponibles pour la saison après validation par le Comité Directeur.



Ces directives ne s'appliquent pas pour :

- Une mutation en provenance d'un autre club qui sera examinée en fonction des possibilités d'accueil et des disciplines pratiquées.
- S'agissant de l'octroi d'une carte en 2^{ème} club, l'octroi sera évalué en fonction des disponibilités d'accueil de la discipline pratiquée

- Particularités « Ecole de Tir »

Réservée au plus jeunes dès l'âge de 8 ans.

Toutefois le CTS, eu égard à sa capacité d'accueil et de formations, ne prend en compte dans sa structure adaptée au stand « 10m » qu'à partir de **l'âge de 10 ans** (âge, pouvant être ramené à 11 ans selon le nombre de places disponibles).

Inscription dès début septembre (mercredi APM de 15H à 17H) au stand de Roquerousse, route Jean Moulin, chemin de Roquerousse 13300 SALON de PROVENCE. Même formalisme que ci-dessus. Se présenter avec le dossier complet.

Contacts pour tout renseignement :

cts13@orange.fr

Pour le Comité Directeur.



Claude CUNIN
Président Du Club de Tir Salonais
06.70.95.72.45
Cunin.claude@orange.fr